

2011/3588 - Garantie sollicitée par la SACVL dans le cadre d'une renégociation de quatre emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour un montant total de 25 088 616,47 euros.
(Direction des Finances) (BMO du 20/06/2011, p. 1377)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, de la garantie sollicitée par la SACVL dans le cadre d'une renégociation de quatre emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour un montant total de 25 088 616,47 euros.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, peu à peu, au fil des dossiers qui nous sont présentés, nous avons un tableau impressionniste et par touches, des errements qui ont conduit la SACVL dans l'état déplorable où elle se trouve aujourd'hui !

Mais je tiens, en premier lieu, à remercier M. Brumm et M. Le Faou de m'avoir finalement permis de prendre connaissance de certains rapports d'audit réclamés depuis deux ans et relatifs aux instruments de couverture qui ont mené la SACVL au bord du gouffre. Je tiens à le signaler et je tiens à les rassurer dès lors que ça semble les paniquer que sans arrêt, sur la SACVL, des interventions se fassent. N'y voyez rien de personnel. Néanmoins et en qualités d'élus, nous sommes quand même tenus d'être vigilants et de regarder scrupuleusement les dossiers qui sont votés au regard de la situation de la SACVL qui aurait pu être complètement catastrophique si nous n'avions pas effectivement réagi rapidement et si la Ville de Lyon ne s'était pas portée au secours de la SACVL en urgence et en catastrophe, voilà deux ans, pour voter 25 millions d'euros de prêt à titre de trésorerie.

C'est pour cela que nous sommes vigilants et sur ce dossier notamment, nous souhaitons avoir plus de réponses et plus d'éléments.

Afin de faire la lumière sur les pratiques spéculatives de certains groupes bancaires, une « commission d'enquête sur les produits financiers à risque souscrits par les acteurs publics locaux » a été créée le 8 juin 2011 à l'Assemblée nationale.

Préalablement et parallèlement, une charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les Collectivités locales a été signée par les grandes associations d'élus (mais, semble-t-il, pas celles que vous présidez, Monsieur le Maire ?). Cette charte indique notamment que « *les grands axes de la politique d'emprunts et de gestion de dette seront présentés à l'assemblée délibérante par l'exécutif local afin qu'elle définisse la politique d'emprunts et de gestion de dette que l'exécutif doit mettre en œuvre... Elles s'engagent, en outre, à rendre compte de manière régulière à l'assemblée délibérante des opérations qu'elles ont menées en matière de gestion active de la dette* ».

En vertu de cette charte qui constitue un outil supplémentaire de transparence dans le cadre du débat démocratique et au regard des

enjeux pour notre ville, les informations fournies concernant la renégociation ce jour des emprunts de la SACVL, pour un total qui n'est pas anodin puisqu'il est de 98 M€ et qui seront garantis à 100 % par la Ville, sont insuffisantes.

Selon vos rapports, l'objectif de ces renégociations serait de dégager une marge de manœuvre pour améliorer l'autofinancement des opérations de construction en cours. Or, il est précisé que, sauf exception, la durée d'amortissement de ces emprunts n'est pas modifiée : il s'agit de suspendre (ou d'alléger selon les cas) l'amortissement du capital pendant 7 années, assorti d'une augmentation systématique des taux consentis allant jusqu'à 0,6 points, soit un renchérissement de près de 10 % et beaucoup plus si on ajoute le différé d'amortissement.

Tout cela aura un coût global important qui ne nous est pas communiqué et aura des conséquences fâcheuses sur les comptes de la SACVL lors de l'amortissement brutal du capital restant dû en fin de période, soit un 2018 si je compte bien. Joli cadeau que vous transmettez à vos successeurs ! Avant cette date, ce sont près de 9 M€ qui devront être amortis.

S'agissant plus particulièrement de l'emprunt de 18 M€, il est destiné à « couvrir » un emprunt déjà garanti par la Ville en février 2011, lequel était déjà destiné à refinancer cinq emprunts antérieurs en cours d'amortissement : il s'agit aujourd'hui d'augmenter leur taux de 0,60 point pour un bénéfice qui n'est même pas défini dans la délibération. La durée des contrats –et donc de l'engagement de la Ville- n'est pas précisée nulle part, ce qui est proprement hallucinant ! La réaffectation de ces emprunts à des travaux de réhabilitation à prévoir en 2013 est elle-même incompréhensible, s'agissant de l'aménagement d'emprunts en cours d'amortissement pour des opérations achevées...

J'attire, par ailleurs, votre attention sur les deux grossières erreurs d'addition dans les tableaux qui sont fournis avec la première et la troisième délibération et vous invite à nous préciser si cela affecte les montants présentés au vote dans le cadre des projets de rapports.

En conclusion, vous l'aurez compris, nous voterons contre ces délibérations, notre ville ne pouvant garantir à 100 % des montages financiers aussi opaques et porteurs de menaces pour la solvabilité future de la SACVL.

La situation actuelle nous avait été présentée comme largement assainie à la suite de la vente pour 93 M€ d'une partie du patrimoine de la SACVL. Or, il nous semble qu'il n'en est rien car on constate que :

- les comptes dont nous avons eu connaissance, les provisions pour gros entretiens ne cessent de diminuer depuis plusieurs années : cet artifice a pour but d'améliorer la situation comptable mais fait courir un gros

risque car les travaux indispensables seront d'autant plus coûteux que la vétusté s'accroît ;

- les montages financiers de certaines grosses opérations engageaient trop de fonds propres, ce qui a aujourd'hui pour effet de fragiliser les chantiers et d'exposer à des plus-values inéluctables lors de la reprise : le chantier de la Duchère est en panne ! La SACVL avait bénéficié en 2001 d'un prêt de 6,5 M€ pour l'acquisition et l'amélioration de l'immeuble dit « des 320 » situé à Balmont. Cet immeuble fait l'objet d'une métamorphose ambitieuse avec remodelage des étages supérieurs et construction d'un large immeuble en pignon par l'architecte Roland Castro, le tout estimé à plus de 28 M€.

Si l'immeuble neuf, boulevard de Balmont, est en voie d'achèvement, le remodelage des étages supérieurs de la barre 320 est à l'arrêt faute de fonds, les ouvriers ayant déserté et la grue ayant été enlevée. Le chantier, au grand dam des habitants, est abandonné avec un immeuble coupé en deux et seule une partie a été réhabilitée.

Plutôt que nous soumettre une renégociation opaque d'emprunts, renvoyant le remboursement du capital 7 ans plus tard, avec un renchérissement du taux d'intérêt, il eût mieux valu anticiper le financement de la poursuite des travaux. Qui va subir aujourd'hui les conséquences de cette mauvaise gestion ? Pas les Cadres dirigeants qui ont pris les décisions que nous contestons aujourd'hui. Pas les élus anciennement chargés de surveiller la société et d'incarner l'intérêt général que la Ville, actionnaire majoritaire, doit représenter. Non, ceux qui subissent les conséquences des graves errements passés sont les locataires, pour la plupart modestes, parce qu'ils voient leurs loyers exploser, parce qu'ils voient leurs travaux différés et leur immeuble se dégrader dans l'indifférence générale et sans aucune information.

Monsieur le Maire, je vous le demande, est-ce digne d'une gestion assainie et de pratiques renouvelées ?

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, il y avait quelques temps que nous n'avions pas eu l'occasion d'aborder le sujet de la SACVL...

M. LE MAIRE : A peu près tous les Conseils !

M. HUGUET Patrick : ...et il semblait qu'était prévue une Commission générale sur ce thème finalement annulée. Pourtant, consacrer un peu de temps pour discuter ne serait-ce que de cette stratégie de renégociation d'emprunt aurait été intéressant. Car à travers ces quatre délibérations, c'est près de 100 millions d'emprunt renégociés, 71 % des garanties d'emprunt accordés par la Ville de Lyon à la SACVL et 28 % de la dette de la SACVL qui s'élevait à 357 millions d'euros au 1^{er} mars.

Contrairement à ce que vous vous efforcez de nous répéter, Monsieur l'Adjoint, nous sommes toujours inquiets de la situation financière de la SACVL car si cette renégociation permettra de dégager un peu de marge de manœuvre pendant 7 ans avec un gain de 4,7 millions d'euros d'annuités d'emprunt, le montage proposé est en fait un différé d'amortissement qui fait que pendant ces 7 années, la SACVL ne remboursera que les intérêts et non le capital. C'est donc un peu reculer pour mieux sauter.

Parallèlement, nous observons que tous les emprunts renégociés le sont à des taux supérieurs compte tenu évidemment de la période économique actuelle et peut-être d'une moins bonne notation de la SACVL par les banques suite à sa gestion hasardeuse.

Très honnêtement, Monsieur le Maire, après avoir vendu pour 100 millions d'euros de patrimoine en 2010, une nouvelle vente annoncée de patrimoine pour 100 autres millions d'euros et cette renégociation d'emprunt, pouvez-vous nous assurer que l'incendie est circonscrit à la SACVL ou bien y aura-t-il encore d'autres lendemains difficiles ?

Parce que contrairement à la méthode Coué employée par le président de la SACVL, nous avons bien le sentiment que ce sont les locataires qui font aussi les frais de cette gestion calamiteuse. La preuve, les récalcitrants, qui s'opposent aux hausses de loyers, sont entraînés devant les tribunaux et lorsqu'ils gagnent en première instance, la SACVL n'hésite pas à faire appel.

Je ne suis pas persuadé qu'en admettant ceci, vous soyez en plein accord avec le projet socialiste pour 2012, notamment dans sa partie logement. Mais peut-être que Mme Perrin-Gilbert, secrétaire nationale du PS, à ces questions pourrait nous éclairer.

M. LE MAIRE : Elle n'est pas là, malheureusement.

M. HUGUET Patrick : C'est dommage.

M. LE MAIRE : Ce sont les meilleurs qui s'en vont les premiers !

M. BRUMM Richard, Adjoint : Très rapidement, si vous le voulez bien, Madame Bouzerda ; vous me dites que nous sommes paniqués à l'idée que vous allez nous poser à nouveau des questions sur la SACVL. Nous ne sommes pas paniqués, nous sommes lassés, parce que ce sont toujours les mêmes questions. Vous avez eu la chance, Madame Bouzerda, et vous nous en avez remerciés, que nous vous organisions un rendez-vous à la SACVL au cours duquel vous avez pu, avec son Président, prendre connaissance de tous les audits, de tous les documents que vous avez demandés. Nous vous les avons fournis en toute transparence.

Nous avons à votre demande et d'ailleurs à la demande générale, organisé dans cette enceinte deux commissions générales dans l'esprit de la charte invoquée, c'est-à-dire en venant régulièrement devant le Conseil municipal. En mars 2010, une première commission générale très complète est intervenue au cours de laquelle nous avons pu répondre à toutes les questions que vous vous posiez légitimement. En mars 2011, nous avons recommencé avec une nouvelle commission générale. La première avait pour but de décrire la situation, la seconde de vous informer de nos actions qui avaient été menées, en vue de la stabilisation de la SACVL, dont nous avons constaté il y a trois ans qu'elle se trouvait effectivement dans une situation difficile.

Et donc, pendant deux ans, la nouvelle équipe a travaillé dur pour sauver la SACVL, pour la rétablir et pour supprimer les causes les plus graves de dysfonctionnement.

Puis dans un second temps, et c'est ce second temps que vous semblez nous reprocher, ce que je ne comprends pas, nous avons décidé de prendre un certain nombre de mesures qui permettaient d'une part de stabiliser la situation de la SACVL et d'autre part de reprendre une activité dans un cours normal.

Alors je reprendrai si vous voulez les quatre objectifs que nous avons définis, qui n'ont rien de secret et qui ont été développés bien entendu au Conseil d'administration de la SACVL :

- libérer environ 4 millions d'euros par an de capacité financière supplémentaire pendant 7 ans
- pas de rallongement des maturités des crédits existants
- diminution du volume d'encours de prêts structurés
- mise en place d'un dispositif de pilotage des prêts structurés complexes.

Voilà ce que nous faisons.

Je ne sais pas si M. Hamelin était présent lors des dernières délibérations du Conseil d'Administration de la SACVL, mais il pourrait dire et en tout cas je vous l'affirme, que toutes les décisions ont été prises à l'unanimité après que ce plan de reprofilage nous ait été présenté.

Cela veut dire que Majorité et Opposition ont considéré que les décisions prises par le Président Le Faou et le Directeur général étaient les décisions adéquates.

Nous avons encore fait réaliser, vous qui aimez les audits, et vous pourrez en avoir connaissance, un nouvel audit par le GIE financier auquel nous avons adhéré, qui a donné justement tous les éléments

nécessaires pour ce reprofilage. Alors, de grâce, ne dîtes pas que vous êtes inquiète. Nous sommes vigilants mais nous ne sommes pas inquiets. Nous appliquons strictement une méthode qui va permettre à la SACVL de perdurer dans des conditions normales après les cataclysmes que nous avons failli connaître.

Alors, soyons encourageants plutôt que pessimistes. Nous avons encore prochainement un conseil d'administration. M. Hamelin viendra. Nous lui remettrons les documents qu'il n'a peut-être pas eus, s'il n'est pas venu la dernière fois. Mais vous pourrez, Madame Bouzerda, en avoir connaissance, je vous le redis. Je vois que le Président Le Faou qui suit de près cette affaire est dans la tribune. Je m'engage en son nom à ce que les derniers documents qui ont été développés au conseil d'administration, si par extraordinaire vous n'en avez pas eu connaissance, vous soient communiqués. Cela vous rassurera sur la gestion de la SACVL pour les mois qui viennent.

M. LE MAIRE : Merci bien, Richard Brumm. On parle beaucoup de la SACVL. Je regarde un peu les collectivités locales autour de Lyon et je me dis que les problèmes que peut avoir la Ville de Lyon à travers ses satellites, elle n'a pas, elle, de produits structurés, et quand je regarde d'autres collectivités, là il y aurait de quoi s'inquiéter. Telle collectivité voisine sur 695 millions d'euros de dettes, 465,8 millions d'emprunts structurés, soit les deux tiers de la dette, avec un certain nombre de produits sur 376,7 millions qui sont des produits structurés autour de produits de change, c'est-à-dire les plus dangereux, les plus volatiles. On peut regarder et puis peut-être comparer.

A ce moment-là, on s'apercevrait qu'on est dans la rigolade, on est dans la marge, ce qu'on est en train de faire sur la SACVL. Ici, il faudrait prendre les choses à bras le corps, je pense que Mme Bouzerda qui, à titre de conseillère municipale est vigilante et qui, en tant que citoyenne, doit être tout aussi vigilante, fera en sorte que les mêmes efforts de transparence que ceux déployés par Richard Brumm à longueur de séance puissent être effectués partout.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon a voté contre. Le Groupe Ensemble pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés s'est abstenu.)

(Adopté.)